

# Accidentologie des Chemins de Fer Secondaires (hors RFN)

## Synthèse des événements 2003-2006

Date : 26 juin 2007

ISO 9001



**DNV**

SYSTEME QUALITE CERTIFIE



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de l'Écologie  
du Développement  
et de l'Aménagement  
durables

## Affaire suivie par

---

Jean-Michel PASSELAIGUE – DML  
Tél. 04.76.63.78. 75, fax 04.76.42.39.33  
Mél. Jean-michel.passelaigue@equipement.gouv.fr

## Sommaire

---

### Table des matières

<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>2. LES RÉSEAUX DE CHEMINS DE FER SECONDAIRES.....</b>	<b>3</b>
<b>3. MÉTHODOLOGIE DE RECUEIL DES DONNÉES.....</b>	<b>3</b>
<b>4. MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES DONNÉES.....</b>	<b>4</b>
4.1 NATURE DES ÉVÈNEMENTS NOTABLES :.....	4
<b>5. SYNTHÈSE DES ÉVÈNEMENTS.....</b>	<b>5</b>
5.1 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ÉVÈNEMENTS.....	5
5.2 RÉPARTITION TEMPORELLE DES ÉVÈNEMENTS.....	6

## 1. INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet de présenter la synthèse des données sur les évènements notables d'exploitation des chemins de fer secondaires hors réseau ferré national, d'après les informations sur les incidents et accidents fournies par les exploitants des réseaux de Corse et de Provence pour les années 2003, 2004, 2005 et 2006.

## 2. LES RÉSEAUX DE CHEMINS DE FER SECONDAIRES

On compte 2 réseaux de chemins de fer secondaires hors RFN en service.

### Chemin de fer de Provence

AOT : Région PACA – Direction des Transports et des Grands Équipements  
 Exploitant : Chemin de Fer de Provence – CFSF (Veolia Transport)  
 Mode exploitation : délégation de service public  
 Écartement : voie métrique  
 Nb voies : voie unique  
 Longueur totale : 151 km  
 Nb voyageurs/an : 480 000 (2006)  
 50 gares ou haltes

### Chemin de fer de la Corse

AOT : Collectivité Territoriale de Corse – Direction générale des services techniques  
 Exploitant : Chemin de Fer de la Corse – CFC (SNCF)  
 Mode exploitation : délégation de service public  
 Écartement : voie métrique  
 Nb voies : voie unique  
 Longueur totale : 232 km  
 Nb voyageurs/an : 1 000 000 (2005)  
 35 gares ou haltes

## 3. MÉTHODOLOGIE DE RECUEIL DES DONNÉES

L'article 41 du décret STPG décrit la formalisation de la synthèse des évènements de la sécurité de l'exploitation : « *L'autorité organisatrice des transports transmet chaque année au préfet du département dans lequel est implanté le système un rapport sur la sécurité de l'exploitation du système* ».

En application de cet article, des rapports annuels de l'exploitation sont établis par les exploitants et, pour la plupart des réseaux, transmis aux BIRMTG par les autorités organisatrices.

Par ailleurs, quelques rapports annuels ne sont pas disponibles pour certaines années.

En complément des rapports annuels, l'article 39 du décret STPG impose que les « *évènements notables* » liés à la sécurité soient déclarés à l'autorité de contrôle :

« Tout événement notable lié à la sécurité est porté sans délai par l'exploitant à la connaissance du préfet du département dans lequel est implanté le système. Cette information porte notamment sur le déroulement de l'événement et sa gravité. L'exploitant adresse un rapport circonstancié sur cet événement au préfet et à l'autorité organisatrice des transports, dans un délai de deux mois à compter de la survenance ou de la découverte de l'événement. Le rapport analyse les causes et les conséquences constatées de cet événement, les risques potentiels et indique les enseignements qui en ont été tirés et les mesures qui ont été prises afin d'éviter son renouvellement.

Le préfet peut demander à l'exploitant d'analyser tout événement notable lié à la sécurité dont il a connaissance.

Dans tous les cas prévus par cet article, le préfet peut demander tout élément complémentaire d'information. »

## 4. MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES DONNÉES

### 4.1 Nature des évènements notables :

A titre indicatif, on peut citer :

- tous accidents engendrant des victimes, y compris les suicides ;
- les collisions dues à un nez à nez, un rattrapage ou une prise en écharpe ;
- les heurts d'obstacle fixe ou mobile extérieur au système (d'origine naturelle ou aux passages à niveau notamment) ;
- les entraînements ou chutes de voyageurs ;
- les heurts d'animaux entraînant des dommages significatifs au train ou son déraillement ;
- les départs de feu sur le matériel roulant ;
- tout incident entraînant une immobilisation du train en tunnel ;
- tout incident affectant la voie ou les ouvrages et pouvant potentiellement provoquer un déraillement ;
- tout incident à répercussion médiatique notable (hors aspect commercial) ;
- les erreurs sérieuses ou négligences graves d'exploitation ou de maintenance (y compris si ces dernières sont le fait de sous-traitants) ;
- les actes de vandalisme / malveillance ;

Le cas des suicides, qui impacte le système sans que celui-ci en soit directement la cause, fera l'objet d'un traitement spécifique.

## 5. SYNTHÈSE DES ÉVÈNEMENTS

### 5.1 Tableau de synthèse des événements

<i>Date</i>	<i>Nature de l'évènement</i>	<i>Conséquences corporelles et matérielles</i>	<i>Description sommaire</i>
8 septembre 2003	Autre événement Rupture de rail	Aucune victime	Rupture de rail suite à une blessure au patin. Pas de déraillement
1er octobre 2004	Autre événement Rupture de rail	Aucune victime	Rupture de rail suite à une blessure au patin. Pas de déraillement
28 décembre 2004	Autre événement Rupture de rail	Aucune victime	Rupture de rail suite à une blessure au patin. Pas de déraillement
17 mai 2005	Départ de feu	Aucune victime	Début d'incendie d'un autorail suite à une rupture au niveau du coupleur hydraulique vers l'embrayage.
27 mai 2005	Collision entre rames par nez à nez	14 blessés légers	Deux trains circulant en sens opposés sur une même portion de voie suite à l'erreur d'un agent de circulation, se heurtent à une vitesse estimée de 15 km/h, après déclenchement du freinage d'urgence par les deux conducteurs. Par chance, ces derniers se sont aperçus sur une partie de voie en ligne droite.
16 octobre 2005	Collision avec un tiers	1 mort	Un train heurte un individu ayant pénétré dans l'emprise ferroviaire.
08 juin 2006	Autre événement Rupture de rail	Aucune victime	Un morceau de champignon de 70 mm du rail de 25 kg s'est détaché au niveau d'un joint lors du passage d'un train au milieu du tunnel Pas de déraillement
18 août 2006	Autre événement Rupture de rail	Aucune victime	Rupture du rail de 25 kg en file extérieure sur 58 cm dans une courbe de 150 m de rayon, au passage d'un train circulant à 60 km/h Pas de déraillement
22 août 2006	Départ de feu MR	Aucune victime	Départ de feu dans un compartiment moteur en ligne, qui a été maîtrisé par les agents avec les extincteurs suite au déclenchement de l'alarme incendie

### 5.2 Répartition temporelle des événements

Les 13 évènements traités se répartissent comme suit selon la liste établie des évènements redoutés :

<b>Événements</b>					
<b>Type</b>	<b>Nombre</b>				
	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007 (1)</b>
Collision entre rames			1		
Collision obstacle fixe					1
Collision avec un tiers			1		
Déraillement					1
Chute					
Panique					
Incendie/explosion					
Électrocution/électrification					
Entraînement					
Départ de feu			1	1	2
Évacuation en tunnel					
Dysfonctionnement système					
Pathologie matériel roulant					
Vandalisme/malveillance					
Autres évènements (voie...)	1	2		2	
<b>Totaux :</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

En terme de victimes, on déplore 1 mort et 14 blessés légers en 2005 sur le CF de la Corse.

*(1) : données partielles*